

Le mouvement citoyen Agissons! va lancer son initiative populaire fédérale pour la gratuité des transports publics dans les cantons

# Agissons! lance une initiative fédérale

**Transports publics** ► Intitulée «Pour une politique juste et durable des transports publics», cette initiative s'articule autour de quatre axes: justice de mobilité, investissements dans le réseau, mécanismes de gratuité et financement du système, a indiqué mercredi devant la presse à Lausanne Steven Tamburini, porte-parole d'Agissons!.

L'initiative propose de réécrire intégralement l'article 81a de la Constitution afin de donner à la Confédération un mandat clair, a-t-il expliqué. Il s'agit de rendre les transports publics «abordables, accessibles et de qualité». En réécrivant le cadre constitutionnel, l'initiative «permet à la Suisse de construire un système de mobilité pensé comme un service public universel».

Le délai pour récolter les 100 000 signatures pour une initiative populaire fédérale est de dix-huit mois. Le mouvement a choisi une démarche de financement participatif. «Il vient de dépasser les 30 000 francs, soit la moitié de l'objectif nécessaire pour lancer la campagne», a dit M. Tamburini. Il reste deux semaines pour réunir les 60 000 francs visés et préparer la récolte des signatures prévue au printemps 2026, «sans doute au début du mois de juin», selon lui.

## Le TF a tranché

En avril 2023, le Tribunal fédéral avait enterré les transports publics gratuits en confirmant l'invalidation par le Grand Conseil fribourgeois d'une initiative cantonale en ce sens. Pour la Haute Cour, ce texte était contraire à la Constitution, qui stipule, à son article 81a alinéa 2, que «les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts».

Des textes similaires avaient été lancés dans plusieurs autres cantons, notamment à Neuchâtel, Vaud et Genève, ainsi qu'en Suisse alémanique. La décision du TF a donc également des



Steven Tamburini, porte-parole d'Agissons!, a présenté l'initiative fédérale pour la gratuité des transports publics. KEYSTONE

conséquences pour ceux-là, bloquant le plus souvent ces initiatives.

D'où le lancement de cette initiative qui réécrit la Constitution fédérale afin de faire face à l'impasse juridique et politique concernant les efforts pour rendre les transports publics plus accessibles et abordables. Pour traduire cette «ambition constitutionnelle» en mesures concrètes, le texte repose sur deux piliers indissociables: des investissements massifs dans le service public des transports et des mécanismes progressifs de gratuité.

## Trois niveaux de gratuité

Trois niveaux de gratuité complémentaires sont prévus: des gratuités locales et régionales, un abonnement national et facultatif à tarif social plafonné à 1095 francs par an, ainsi que des gratuités ciblées sur

l'ensemble du réseau pour les jeunes (moins de 26 ans), les étudiants et apprentis, les retraités et les ménages aux ressources limitées. Elles seront

introduites graduellement sur cinq ans, prévoient les initiateurs.

L'accessibilité, en renforçant l'offre, constitue aussi le cœur

du projet, ont souligné les responsables du mouvement citoyen: accessibilité par le prix, par la qualité de l'offre, par la fréquence des lignes, par la desserte des régions périphériques, par la coordination nationale et par la cohérence écologique du réseau.

La question du financement est abordée de manière transparente, pour compenser une perte évaluée entre 4,5 et 5,5 milliards de francs par Agissons!. L'initiative prévoit un fonds de 8 milliards de francs minimum par an, comprenant les volets «gratuité» et «investissement».

Il repose sur plusieurs leviers, dont un mécanisme de type versement mobilité appliqué aux plus grandes entreprises, une contribution progressive sur l'achat et l'immatriculation des grosses cylindrées les plus chères et les plus polluantes, ou encore une réaffectation partielle des recettes du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Le mouvement citoyen veut ainsi éviter une hausse de la TVA, une augmentation générale des impôts ou une hausse du prix des billets et abonnements dans les décennies à venir.

ATS

EMPLOI

**L'accessibilité, en renforçant l'offre, constitue aussi le cœur du projet**